

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

n. DOPGLO-011

1. Code d'identification unique du produit type:

EN 442-2 (Annexe G – Figure G2 – Radiateur à éléments d'aluminium en fusion)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Radiateur OSCAR 2000 – OSCAR 1800 - OSCAR 1600 - OSCAR 1400 - OSCAR 1200 - OSCAR 1000 - OSCAR 900, numéro de lot: VOIR EMBALLAGE.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

**Radiateur métallique pour chauffage des bâtiments résidentiels, installé en permanence.
Fonctionnement à eau chaude ou vapeur, chauffé par source de chaleur externe, à une température maximale de 120 °.**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

GLOBAL di Fardelli Ottorino & C. s.r.l., via Rondinera nr 51, 24060 ROGNO (BG) Italy

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

n.a.

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Systeme 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

**Organisme Notifié POLITECNICO DI MILANO – DIPARTIMENTO DI ENERGETICA - Laboratorio Misure
Ricerche Termotecnica M.R.T. - Notified body number 1695**

Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques (CETIAT) - Notified body number 1623

Ont réalisé la vérification de la conformité concernant:

Dimensions nominales, Puissances Thermiques, Étanchéité et résistance à la pression, Perte de charge.

Selon le

Systeme 3

et a délivré

les rapports n.

- **ENE/MRT.RAP.97088**
- **ENE/MRT.RAP.97087**
- **ENE/MRT.RAP.97086**
- **ENE/MRT.RES.99002**
- **99-697**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée: **n.a.**

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Performances (voir note 2)							Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Réaction au feu	Classe A1							EN 442-1
Émission de substances dangereuses	n.a.							EN 442-1
Étanchéité à la pression	900 kPa							EN 442-1
Température superficielle	Maximum 120°C							EN 442-1
Résistance à la pression	1200 kPa							EN 442-1
Puissance thermique nominale	EKOS PLUS 2000	EKOS PLUS 1800	EKOS PLUS 1600	EKOS PLUS 1400	EKOS PLUS 1200	EKOS PLUS 1000	EKOS PLUS 900	EN 442-1
	$\Phi_{\Delta t30}=161W$	$\Phi_{\Delta t30}=148$	$\Phi_{\Delta t30}=136$	$\Phi_{\Delta t30}=123$	$\Phi_{\Delta t30}=109W$	$\Phi_{\Delta t30}=95W$	$\Phi_{\Delta t30}=88W$	
	$\Phi_{\Delta t50}=321W$	$\Phi_{\Delta t50}=297W$	$\Phi_{\Delta t50}=271W$	$\Phi_{\Delta t50}=245W$	$\Phi_{\Delta t50}=218W$	$\Phi_{\Delta t50}=190W$	$\Phi_{\Delta t50}=175W$	
Puissance thermique dans différentes conditions de fonctionnement (courbe caractéristique)	$\Phi = Km \times \Delta t^n$							EN 442-1
	Km=1,61490	Km=1,48966	Km=1,36136	Km=1,23096	Km=1,09584	Km=0,95514	Km=0,90160	
	n=1,35280	n=1,35295	n=1,35310	n=1,35325	n=1,35340	n=1,35355	n=1,34630	

Notes relatives au tableau:

- La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres «NPD» (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 la colonne 3 contient:
 - une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée;
 - ou
 - une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée;

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

n.a.

- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

GIUSEPPE DELASA – Global srl - CEO

ROGNO, 15/06/2013

